

de donner Notre pleine approbation. Une seule chose Nous est pénible, à savoir que, dans la condition où Nous sommes maintenant, il ne Nous sera pas donné, pendant votre séjour à Rome, de vous traiter aussi libéralement et honorablement que Nous l'eussions voulu.

Néanmoins Nous avons déjà donné ordre à la Sacrée Congrégation chargée d'appliquer les décrets du Concile de Trente de convoquer à Rome, l'année prochaine, l'assemblée de tous les évêques des républiques de l'Amérique latine et de leur indiquer les règles d'après lesquelles sera tenue cette assemblée. En attendant, comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux peuples commis à chacun de vous.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, au jour de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus, en l'année 1898, de Notre Pontificat la vingt et unième.

LEON XIII, PAPE.

DÉFINITION DU CATHOLICISME LIBÉRAL EN GÉNÉRAL.

Le libéralisme dit catholique consiste à *exagérer les droits de la raison et de la nature au détriment des droits de l'Eglise.*

Le libéralisme pur rejette l'autorité de l'Eglise et attribue à la raison et à la nature humaine une indépendance absolue. Le libéralisme catholique ne rejette pas l'autorité de l'Eglise, mais ne lui conserve plus la plénitude de ses pouvoirs divins ; il n'attribue pas à la raison et à la nature humaine une indépendance absolue, mais leur donne une liberté qu'elles n'ont pas. Il conserve l'autorité de l'Eglise, mais en lui portant atteinte ; il prêche l'émancipation de l'homme, mais en confessant qu'il doit accepter l'ordre surnaturel.

Celui qui est atteint de cette erreur n'est pas libéral jusqu'à la profession du droit souverain de la raison ; il n'est pas catholique jusqu'à la reconnaissance de la primauté parfaite de l'Eglise. Il est libéral par l'exagération des droits de l'homme ; il demeure catholique par la foi à une partie des droits de Dieu et de son Christ. Il tient du libéral et du catholique, parce qu'il veut les nouveaux droits de la raison et l'ancien droit de l'Eglise, qu'il concilie à sa façon.

Le libéralisme pur exclue de sa nature la croyance à l'autorité divine de l'Eglise ; le libéralisme catholique entend la conci-

lier av
patibl
l'une e
il n'est
ral, lib
lique l
Le
semi-r
ces nor
Le
que le
nisme p
nité de
cette n
naient
péché o
pouvait
ment p
de la ju
de méri
ils se ré
jansénis
ginel et
meurer
De
cipe de
et cepen
la foi au
point la
même ; p
veulent l
lisme.
Le li
plus un s
soient tr
presque t
est l'erre
sectaires.
naux. Il
public, en
rencontre
Il est par
boive ave